

# CHARTRE DU GUICHET REGIONAL DES CLAUSES SOCIALES

## ENGAGEMENT DES DONNEURS D'ORDRE

### PREAMBULE

La commande publique est un levier pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et développer l'activité des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et notamment de l'insertion par l'activité économique (IAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

A cet effet, la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) est chargée, par la DRIEETS Ile-de-France et par délégation du Préfet de Région, de développer le recours et de structurer au niveau régional la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics franciliens. Afin d'accompagner les donneurs d'ordres régionaux dans cette démarche, il a été décidé de mettre en place un **Guichet Régional des Clauses Sociales** piloté par la MACS.

Elle s'appuie pour cela sur un **maillage territorial fort** et des **expertises pointues** de :

- **8 Coordinations départementales des facilitateurs** (1 coordination par département qui a la charge de l'animation des facilitateurs de son territoire)
- **8 réseaux départementaux** de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- **4 réseaux partenaires** : le GRAFIE, l'UNEA, la CRESS et l'URTIE

Les partenaires de la présente charte affirment s'engager à en respecter les principes afin de faire de l'achat socialement responsable un levier pour l'emploi durable.

### LE CADRE D'INTERVENTION DU GUICHET REGIONAL DES CLAUSES SOCIALES

Les services proposés par le guichet régional s'adressent aux **donneurs d'ordre franciliens** publics et privés engagés dans une politique volontariste d'achat socialement responsable et dont les marchés ont une **dimension régionale**.

Le Guichet Régional, en tant qu'ensemblier des parties prenantes de la MACS, intervient comme **assistant à maîtrise d'ouvrage** auprès du donneur d'ordre en phase de préparation des marchés (analyse d'opportunité, sourcing, proposition de la disposition la mieux adaptée).

A cet effet, il contribue à l'animation de l'achat socialement responsable territorial **en mobilisant ses partenaires et coordonnant les interactions entre les parties prenantes** de l'écosystème francilien de la clause sociale. Il n'a cependant pas vocation à se substituer aux coordinations départementales de facilitateurs et aux réseaux partenaires.

L'accompagnement individualisé des donneurs d'ordre régionaux qui en font la demande pourra faire l'objet d'une convention entre la structure la structure facilitatrice / le réseau partenaire et le donneur d'ordre afin de définir les modalités d'accompagnement mises en place. Une contrepartie financière pourra être demandée à cette occasion.

La Charte repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✓ Transparence des échanges entre les parties prenantes
- ✓ Collaboration et mutualisation des ressources entre les membres du Guichet Régional
- ✓ Simplification de la mise en œuvre des clauses pour le donneur d'ordre

Afin de poursuivre les objectifs suivants

1. Proposer aux donneurs d'ordre un **accompagnement de qualité**, grâce au maillage d'acteurs de terrain qui collaborent au sein de la MACS depuis 2016
2. **Développer l'achat socialement responsable** dans les marchés publics d'Ile-de-France
3. **Valoriser les réalisations des donneurs d'ordres franciliens** engagés dans cette démarche
4. **Harmoniser et simplifier les pratiques** des parties prenantes des clauses sociales

**LES ENGAGEMENTS DU GUICHET REGIONAL DES CLAUSES SOCIALES**

- Accompagner le donneur d'ordre à l'identification des marchés pouvant contenir une disposition sociale
- Conseiller le donneur d'ordre sur la disposition sociale la plus adaptée au marché soumis à l'étude (clause d'insertion, autre clause sociale, marché réservé ...)
- Effectuer un sourcing qualifié auprès des réseaux partenaires
- Mobiliser les parties prenantes du Guichet Régional
- Assurer la mise en relation avec le.s facilitateur.s en charge de la mise en place et du suivi des clauses d'insertion
- Proposer la rédaction de la disposition sociale adaptée au marché
- Transmettre au donneur d'ordre un bilan annuel quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la disposition sociale retenue dans ses marchés

**LES ENGAGEMENTS DU DONNEUR D'ORDRE**

- Avoir une politique volontariste dans l'achat socialement responsable
- Communiquer au Guichet Régional ses modalités de collaboration territoriale avec les facilitateurs
- Transmettre les éléments nécessaires à l'analyse du marché à la MACS et communiquer toute information utile
- Répondre aux sollicitations du Guichet Régional dans un délai raisonnable
- Identifier un/des interlocuteurs dédiés pour les échanges avec les parties prenantes
- Tenir compte des recommandations formulées par le Guichet Régional et l'informer en cas de non prise en compte de la disposition sociale préconisée
- Toujours associer les facilitateurs aux calibrages des clauses d'insertion
- Informer le Guichet Régional et le facilitateur de la notification du marché
- Toujours associer le facilitateur à la réunion de lancement du marché
- Transmettre au Guichet Régional les éléments de bilan en lien avec les dispositions sociales

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES - RGPD

Les données recueillies (identité des demandeurs et caractéristiques des marchés) sont stockées par le GIP Maximilien. Elles sont utilisées uniquement afin de traiter les demandes reçues dans le cadre du Guichet Régional des Clauses Sociales. Dans ce cadre, elles peuvent être partagées avec les partenaires de la MACS qui interviennent dans le cadre du Guichet afin de répondre aux demandes (voir Annexe 1 – Parties prenantes du Guichet Régional des Clauses Sociales).

Si vous souhaitez avoir accès ou modifier les données stockées, vous pouvez vous adresser à la MACS - GIP Maximilien via l'adresse suivante : [macs@maximilien.fr](mailto:macs@maximilien.fr)

### Annexe 1 – Parties prenantes du Guichet Régional des Clauses Sociales

#### Les coordinations départementales de facilitateurs :

- ✓ **Ensemble Paris emploi compétences (EPEC)** – Coordination départementale du 75
- ✓ **Initiatives 77** – Coordination départementale du 77
- ✓ **GIP ActivitY'** – Coordination départementale du 78
- ✓ **Inclusiv'Essonne** – Coordination départementale du 91
- ✓ **Fédération des entreprises d'insertion Île-de-France** – Coordination départementale du 92
- ✓ **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis** – Coordination départementale du 93
- ✓ **Conseil départemental du Val-de-Marne** – Coordination départementale du 94
- ✓ **Hub de la Réussite** – Coordination départementale du 95

#### Les réseaux partenaires :

- ✓ **GRAFIE** : Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique
- ✓ **UNEA** : Union Nationale des Entreprises Adaptées
- ✓ **CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- ✓ **URTIE** : Union Régionale des Territoires pour l'Insertion et l'Emploi

La coordination est assurée par la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) portée par le **GIP Maximilien**.

La MACS et les parties prenantes du Guichet Régional s'engagent à ne pas diffuser les éléments transmis dans le cadre de ce service.